MULTI-SOCIÉTÉ

Permet de gérer plusieurs sociétés

- 1. PRÉSENTATION DU MODULE
  - Présentation
- 2. NOTIONS ESSENTIELLES
  - FONCTIONNALITÉS
- 3. CONFIGURATION DU MODULE
  - Activation du module
- 4. CONFIGURATION DES PARAMÈTRES
  - Accès à la configuration
  - Onglet « Attributs supplémentaires »
  - Onglet « Caches »
  - Onglet « Entités » : créer et gérer les entités
  - Onglet « Options » : paramètres généraux
  - Onglet « Partager par élément » (granularité)
- 5. PARTAGE ENTRE ENTITÉ
  - Les partages entre entités
- 6. DROITS D'ACCÈS
  - Gestion des utilisateurs et des droits
- 7. UTILISATION
  - Utilisation au quotidien
- 8. DÉPANNAGE

    - Messages d'erreur fréquents

- 9. BONNES PRATIQUES
    - Bonnes pratiques et précautions

1. PRÉSENTATION DU MODULE

Présentation



Le module ***Multi-Société*** permet de gérer plusieurs sociétés (appelées « entités ») dans une seule installation de ***Dolibarr***, avec une seule base de données.

Chaque entité dispose de sa propre configuration : coordonnées de la société, modules activés, numérotation des documents, modèles PDF, comptes bancaires, utilisateurs, etc. Les données d'une entité ne sont pas visibles depuis une autre entité, sauf si un partage a été explicitement configuré.

Le module permet notamment :

- de créer, modifier, activer, masquer ou supprimer des entités ;
- de passer d'une entité à l'autre sans se déconnecter ;
- de partager certaines données entre entités (tiers, contacts, produits, catégories, stocks, comptes bancaires, documents commerciaux, etc.) ;
- de partager la numérotation de certains documents (une seule suite de numéros pour plusieurs entités) ;
- de personnaliser certains dictionnaires par entité (taux de TVA, journaux comptables, types de congés, etc.) ;
- de centraliser la gestion des utilisateurs et des groupes sur l'entité principale.

2. NOTIONS ESSENTIELLES

FONCTIONNALITÉS

Élément	Description
Entité	Une société (ou un établissement) gérée dans ***Dolibarr***. Chaque entité possède un numéro interne et un libellé.
Entité maître (entité n° 1)	L'entité principale, créée automatiquement à l'activation du module. Elle contient la configuration d'origine de ***Dolibarr***et ne peut pas être supprimée.
Superadministrateur	Administrateur rattaché à « Toutes les entités ». Lui seul peut créer et configurer les entités, et il peut accéder à toutes les entités. Un administrateur rattaché à une seule entité n'administre que celle-ci.
Partage	Autorisation donnée à une entité de voir (et, selon les droits, de modifier) des données appartenant à une autre entité. Un partage se configure toujours du point de vue de l'entité qui reçoit : on indique, dans la fiche d'une entité, quelles autres entités partagent leurs données avec elle.
Modèle d'entité	Entité particulière, non utilisable en production et visible uniquement par les superadministrateurs, qui sert à préconfigurer les nouvelles entités (modules, partages, droits des groupes).

3. CONFIGURATION DU MODULE

Activation du module

Activation

Menu ***Accueil > Configuration > Modules/Applications***, famille « Modules de base », puis activer « Multi-Société ».

À la première activation, le module :

- crée ses tables en base de données
- crée l'entité maître (entité n° 1), avec le libellé « Entité maître »
- rattache à « Toutes les entités » le premier compte administrateur (compte n° 1) ainsi que l'administrateur qui active le module : ils deviennent superadministrateurs.

Après une mise à jour du module

Si le message ***« Vous utilisez une nouvelle version du module MULTICOMPANY, désactivez et réactivez le module pour appliquer la mise à jour »*** s'affiche, désactiver puis réactiver le module depuis la page des modules. Depuis la version 22.0.3, cette opération conserve les droits des utilisateurs des autres entités.

Authentification « mc »

Deux options (masquer le choix de l'entité sur la page de connexion, ouvrir un nouvel onglet lors du changement d'entité) nécessitent le mode d'authentification propre au module. L'administrateur système doit alors modifier le fichier `conf/conf.php` de ***Dolibarr*** :

conf/conf.php

```
$dolibarr_main_authentication = 'mc';
```

Si ces options ne sont pas utilisées, la valeur doit rester :

conf/conf.php

```
$dolibarr_main_authentication = 'dolibarr';
```

Un message d'erreur rouge en haut de l'onglet « **Options** » signale toute incohérence entre ce paramètre et les options choisies.

4. CONFIGURATION DES PARAMÈTRES

Accès à la configuration

Menu ***Accueil > Configuration > Modules/Applications***, puis cliquer sur l'icône de configuration du module « Multi-Société ».

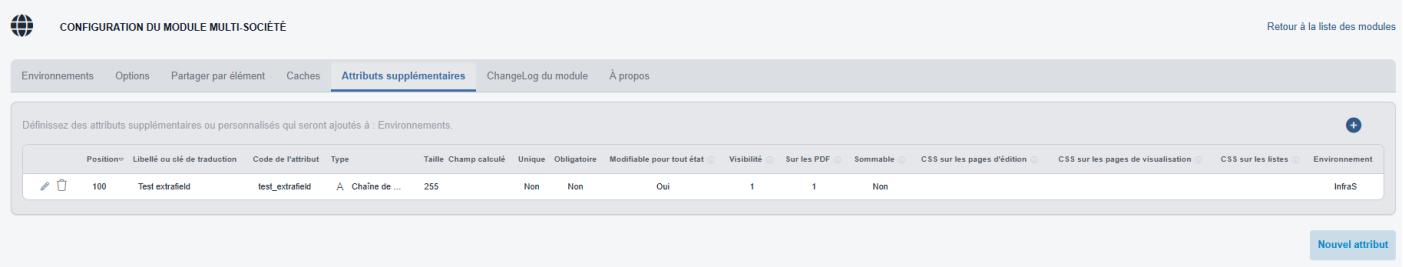
La configuration n'est accessible qu'à un superadministrateur connecté sur l'entité maître.

Onglets disponibles :

- Entités : liste et fiches des entités ;
- Options : paramètres généraux et partages ;
- Partager par élément : visible seulement si l'option correspondante est activée ;
- Caches : accélération de l'affichage ;
- Attributs supplémentaires : champs personnalisés des entités ;
- Journal des modifications et À propos.

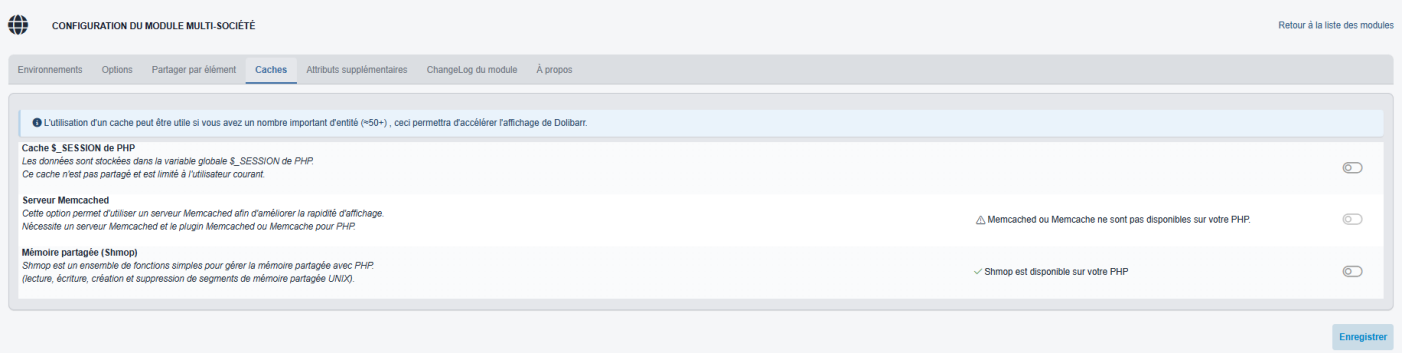
Onglet « Attributs supplémentaires »

Cet onglet permet d'ajouter des champs personnalisés à la fiche des entités (par exemple un code interne ou un responsable). Il fonctionne comme les attributs supplémentaires des autres objets de ***Dolibarr***. Les champs créés apparaissent ensuite dans le formulaire de création et de modification des entités.



Onglet « Caches »

Un cache n'est utile qu'avec un nombre important d'entités (environ 50 ou plus) : il accélère l'affichage. Une seule méthode peut être active à la fois :

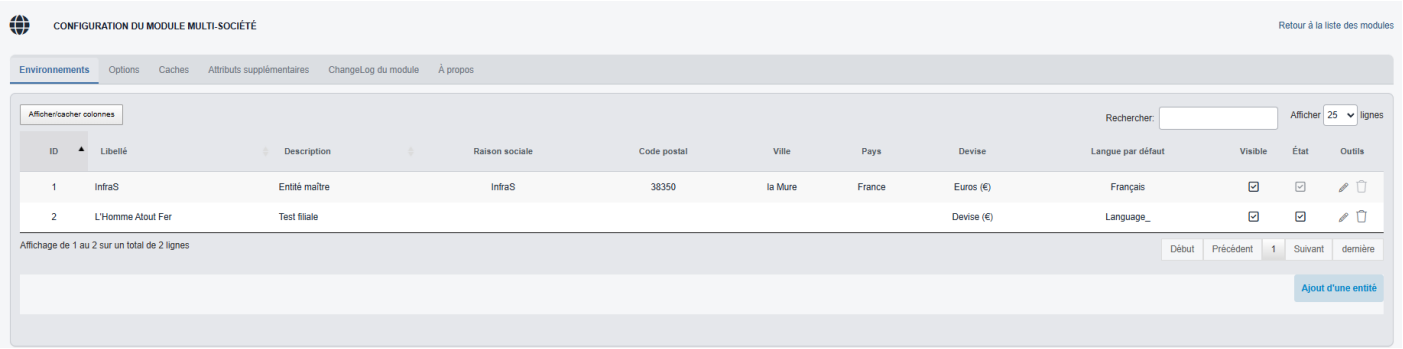


Élément	Description
Cache `$_SESSION` de PHP	Données conservées dans la session de l'utilisateur. Ce cache n'est pas partagé entre utilisateurs.
Serveur Memcached	Nécessite un serveur Memcached et l'extension PHP Memcached ou Memcache. Saisir l'adresse du serveur puis cliquer sur « Enregistrer ». Une coche verte indique que le serveur est accessible ; un triangle d'avertissement indique qu'il ne l'est pas (vérifier l'adresse et le port).
Mémoire partagée (Shmop)	Utilise la mémoire partagée du serveur. Nécessite l'extension PHP Shmop ; sa disponibilité est indiquée sur la page.

Le choix d'une de ces méthodes relève de l'administrateur système.

Onglet « Entités » : créer et gérer les entités

Liste des entités

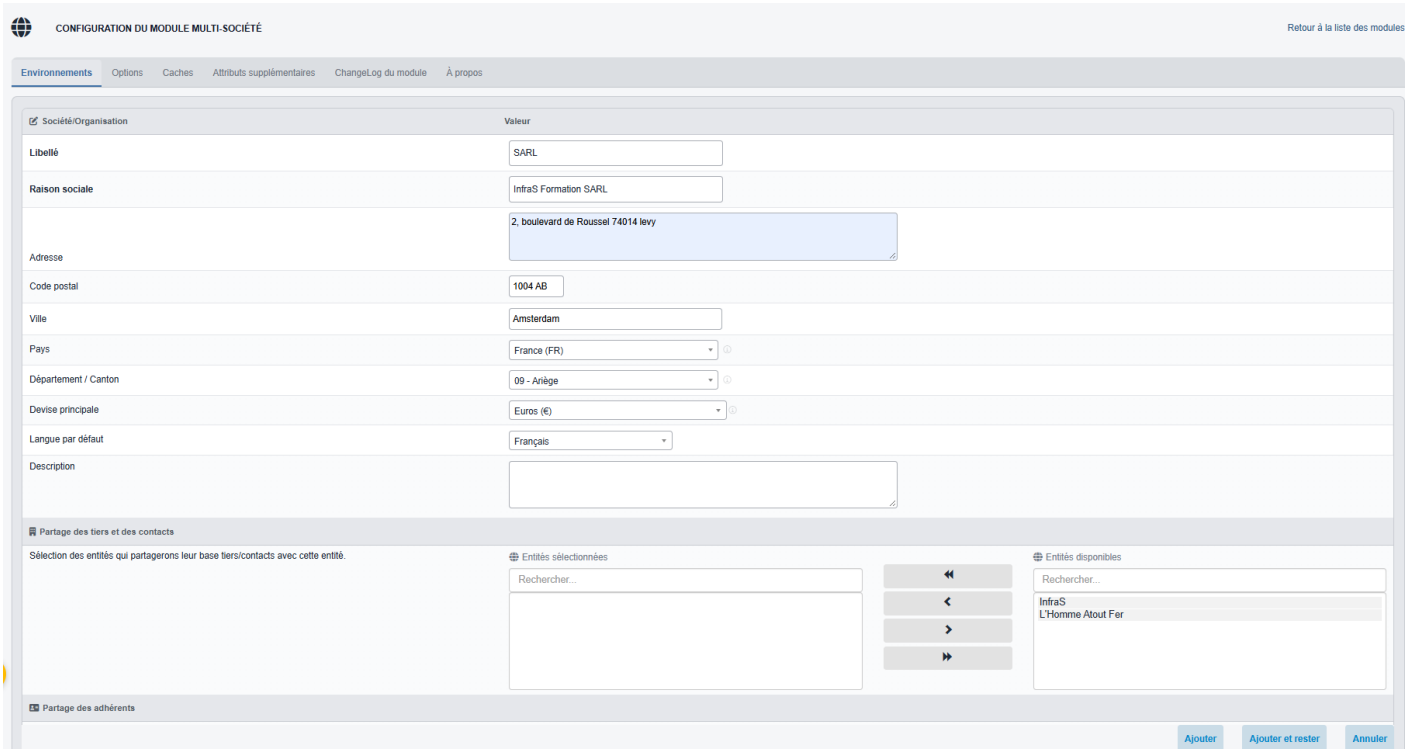


La liste affiche, pour chaque entité : son numéro, son libellé, sa description, sa langue par défaut et deux interrupteurs :

- **Visible** : l'entité apparaît dans les listes déroulantes de choix d'entité (page de connexion, menu de changement d'entité) ;
- **Actif** : l'entité est utilisable. Une entité désactivée n'est plus accessible.

Les boutons de chaque ligne permettent de modifier l'entité, de basculer directement dessus ou de la supprimer. La liste peut être triée, filtrée (champ « Rechercher »), imprimée, et ses colonnes masquées ou affichées (bouton « Afficher/cacher colonnes »).

Créer une entité



Cliquer sur « Ajout d'une entité » et renseigner :

Élément	Description
Libellé (obligatoire)	Nom court de l'entité, affiché dans les menus. Il doit être unique.
Raison sociale (obligatoire)	Nom officiel de la société, repris sur les documents.
Nom de domaine de redirection	Visible uniquement si l'option « Ouvrir un nouvel onglet lorsqu'on bascule sur une nouvelle entité » est active Saisir un alias ou un sous-domaine de l'instance, sans « http(s):// » et sans barre oblique finale (exemple : entite2.mondomaine.fr). Laisser vide pour ne pas rediriger.
Définir en tant que modèle d'entité / Utiliser ce modèle d'entité	Visibles uniquement si la gestion des modèles d'entités est active
Adresse, Code postal, Ville, Pays, Département/Canton, Devise, Langue par défaut, Description	Coordonnées et paramètres de base de la nouvelle société.
Copier les comptes comptables d'une autre entité	Permet de reprendre le plan comptable d'une entité existante.
Blocs de partage	Si des partages sont activés, un bloc par partage permet de choisir, à l'aide de deux listes (« Entités disponibles » et « Entités sélectionnées »), les entités qui partageront leurs données avec la nouvelle entité.
Ajouter cette nouvelle entité dans le partage des autres entités	Visible avec la gestion des modèles d'entités : la nouvelle entité est ajoutée d'office aux partages des entités choisies.

Boutons : « Ajouter » (retour à la liste) ou « Ajouter et rester » (la fiche reste ouverte pour poursuivre la saisie).

Après la création, se connecter sur la nouvelle entité pour compléter sa configuration (Accueil > Configuration > Société/Organisation, modules, numérotation, modèles de documents, etc.) : chaque entité a sa propre configuration.

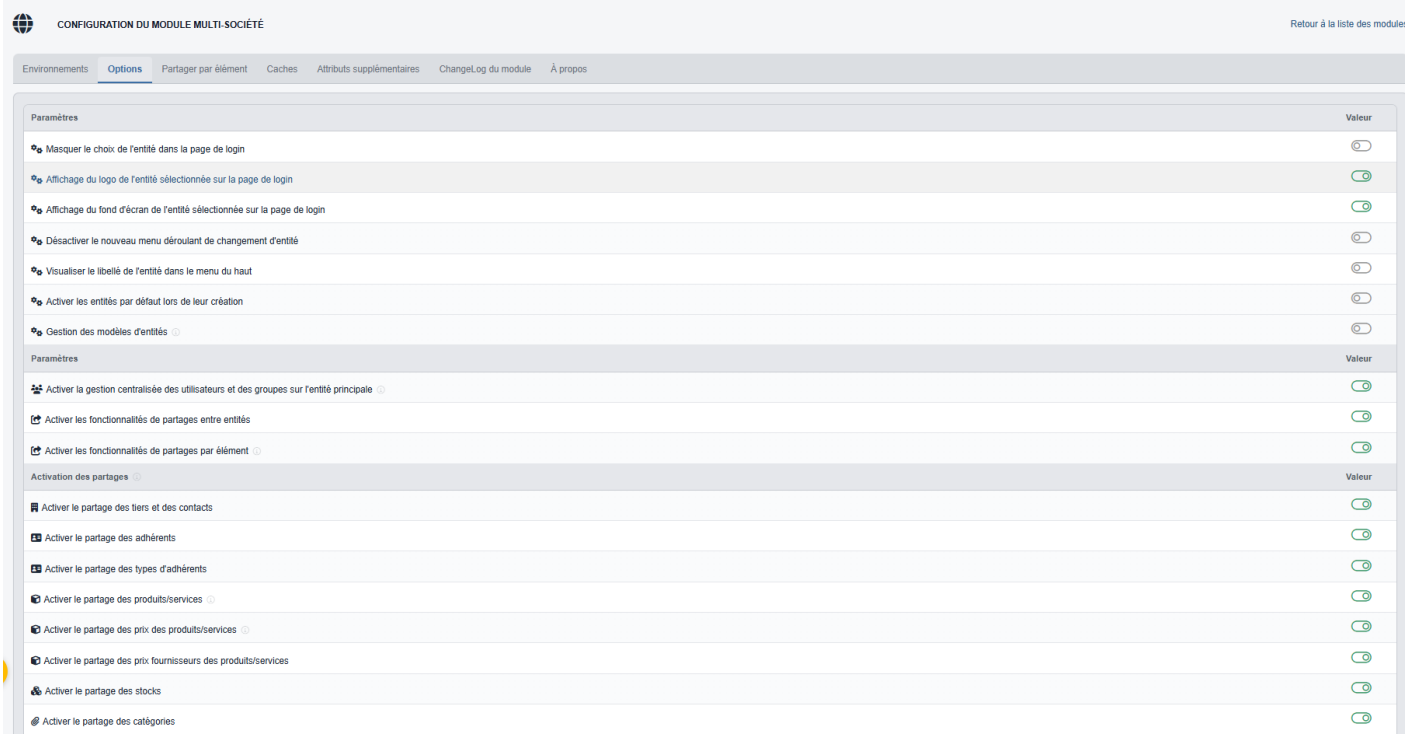
Modifier une entité

Ouvrir la fiche depuis la liste, modifier les champs puis cliquer sur « Modifier » ou « Modifier et rester ». Le bouton « Annuler et rester » abandonne les modifications sans quitter la fiche.

Supprimer une entité

Cliquer sur l'icône de suppression et confirmer. Cette opération est définitive. L'entité maître ne peut pas être supprimée. Si certains éléments sont encore utilisés dans d'autres entités, le module refuse la suppression et indique les entités concernées.

Onglet « Options » : paramètres généraux



Paramètres système

Élément	Description
Masquer le choix de l'entité dans la page de login	Supprime la liste déroulante des entités sur la page de connexion : l'utilisateur est alors connecté directement à son entité. Nécessite l'authentification « mc »
Affichage du logo de l'entité sélectionnée sur la page de login	Le logo affiché sur la page de connexion change selon l'entité choisie dans la liste déroulante.
Affichage du fond d'écran de l'entité sélectionnée sur la page de login	Même principe pour l'image de fond (disponible lorsque l'option précédente est active).

Désactiver le nouveau menu déroulant de changement d'entité	Remplace le menu déroulant du bandeau supérieur par l'ancien mode d'affichage.
Visualiser le libellé de l'entité dans le menu du haut	Affiche le nom de l'entité courante dans le bandeau supérieur.
Activer les entités par défaut lors de leur création	Les nouvelles entités sont actives dès leur création.
Rendre visibles les entités par défaut dans les listes déroulantes lors de leur création	Les nouvelles entités apparaissent immédiatement dans les listes de choix (disponible lorsque l'option précédente est active).
Ouvrir un nouvel onglet lorsqu'on bascule sur une nouvelle entité	Option affichée selon le niveau de fonctionnalités du module. Le changement d'entité ouvre une nouvelle session dans un autre onglet du navigateur, à l'adresse définie dans le champ « Nom de domaine de redirection » de chaque entité. Nécessite l'authentification « mc ».
Gestion des modèles d'entités	Permet de créer des modèles d'entité pour préconfigurer les modules, les partages et les droits des groupes (ce dernier point uniquement avec la gestion centralisée des utilisateurs).

Gestion centralisée des utilisateurs et des groupes

Élément	Description
Activer la gestion centralisée des utilisateurs et des groupes sur l'entité principale	Par défaut, chaque entité est autonome et possède ses propres utilisateurs. Avec cette option, tous les utilisateurs et groupes sont gérés sur l'entité maître, et les droits sont attribués à chaque utilisateur au travers d'un groupe et d'une ou plusieurs entités. La création de groupes devient obligatoire pour donner des droits.

Fonctionnalités de partage

Élément	Description

Activer les fonctionnalités de partages entre entités	Interrupteur général : il fait apparaître les options de partage décrites au. Une fois les partages activés ici, chaque entité doit encore être configurée dans sa fiche (onglet « Entités ») pour indiquer avec quelles entités elle partage.
Activer les fonctionnalités de partages par élément	Permet de choisir, fiche par fiche, avec quelles entités un tiers, un contact, un produit, une catégorie, une proposition commerciale ou une commande est partagé

Personnalisation des dictionnaires

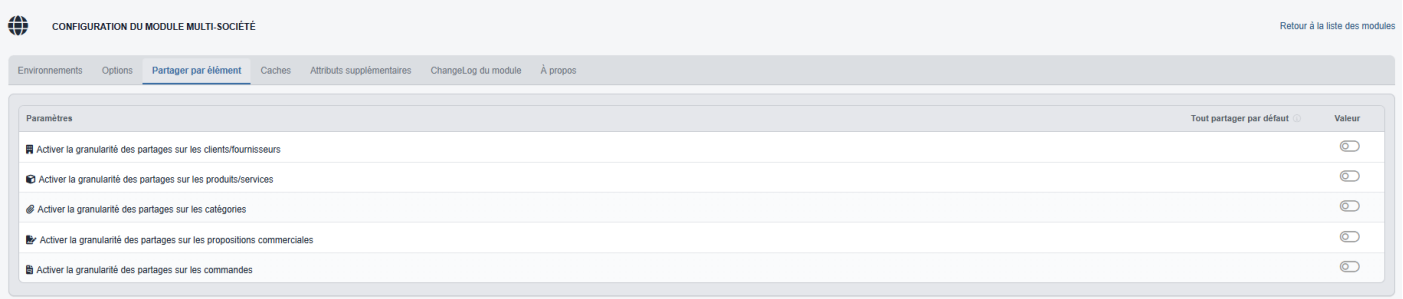
Par défaut, toutes les entités utilisent les dictionnaires de l'entité maître. Chaque interrupteur permet d'avoir une version propre à chaque entité pour :

- les taux de TVA ;
- les journaux comptables ;
- les catégories comptables ;
- les réseaux sociaux ;
- les types de conteneurs du module Site web ;
- les types, sévérités, groupes et résolutions des tickets ;
- les types de congés ;
- les jours fériés.

Une fois l'option active, le dictionnaire se modifie dans chaque entité (Accueil > Configuration > Dictionnaires) sans affecter les autres.

Onglet « Partager par élément » (granularité)

Cet onglet n'apparaît que si l'option « Activer les fonctionnalités de partages par élément » est active. Sans granularité, un partage s'applique à toutes les données du type concerné. Avec la granularité, on choisit, élément par élément, avec quelles entités il est partagé.



Éléments concernés

Pour chacun des éléments suivants, un interrupteur active la granularité :

- clients/fournisseurs (tiers) ;
- contacts (disponible lorsque la granularité des tiers est active) ;
- produits/services ;
- catégories ;
- propositions commerciales ;
- commandes.

Option « Tout partager par défaut »

Pour chaque élément, cette option détermine le comportement à la création d'une nouvelle fiche :

- **désactivée** : la fiche n'est partagée avec personne par défaut (conseillé si peu d'éléments doivent être partagés) ;
- **activée** : la fiche est partagée avec toutes les entités par défaut (conseillé si peu d'éléments doivent rester privés).

Utilisation dans les fiches

Dans la fiche d'un tiers, d'un produit, etc., un bloc « Partager avec ces entités » permet de choisir les entités qui y ont accès. L'entité d'origine de la fiche est rappelée.

Retirer le partage d'un tiers le retire aussi de ses contacts.

Action en masse

Dans les listes de tiers (clients, prospects, fournisseurs, contacts), de produits/services, de propositions commerciales et de commandes :

1. cocher les lignes concernées ;
2. choisir l'action « Partager par élément » ;
3. sélectionner les entités dans la fenêtre qui s'ouvre et confirmer.

Pour les tiers, le partage s'applique aussi à leurs contacts.

5. PARTAGE ENTRE ENTITÉ

Les partages entre entités

Principe en deux étapes

Étape 1 Onglet « Options » : activer l'interrupteur général des partages, puis chaque type de partage souhaité.

Étape 2 Onglet « Entités » : ouvrir la fiche de chaque entité qui doit recevoir des données et, dans le bloc du partage concerné, placer dans « Entités sélectionnées » les entités qui partagent leurs données avec elle.

Exemple : pour que l'entité B voie les produits de l'entité A, activer « Activer le partage des produits/services » dans les options, puis, dans la fiche de l'entité B, sélectionner A dans le bloc « Partage des produits/services ». Le partage n'est pas réciproque : pour que A voie aussi les produits de B, sélectionner B dans la fiche de A.

Partage des données de base

Les options suivantes n'apparaissent que si les modules correspondants sont actifs :

- tiers et contacts ;
- produits/services ;
- prix des produits/services ;
- prix fournisseurs des produits/services ;
- stocks ;
- catégories ;
- agendas ;
- comptes bancaires ;
- notes de frais ;
- congés ;
- projets ;
- adhérents et types d'adhérents ;
- tickets ;
- base de connaissance.

Remarques sur les produits :

- pour personnaliser le prix d'un produit partagé dans chaque entité, activer l'option « Plusieurs niveaux de prix par produit/service » dans la configuration du module

Produits/Services de chaque entité concernée ;
- pour personnaliser aussi le taux de TVA par niveau de prix, ajouter dans chaque entité la constante `PRODUIT_MULTIPRICES_USE_VAT_PER_LEVEL` avec la valeur 1 ;
- le partage des prix nécessite lui aussi l'option « Plusieurs niveaux de prix par produit/service ».

Remarque sur les stocks : le prix moyen pondéré (PMP) des produits est calculé séparément pour chaque entité à chaque mouvement de stock.

Partage des documents

Ces options ne sont proposées que lorsque le partage des tiers et des contacts est actif, car un document est toujours lié à un tiers :

- propositions commerciales clients ;
- commandes clients ;
- factures clients ;
- contrats clients ;
- propositions commerciales fournisseurs ;
- commandes fournisseurs ;
- factures fournisseurs ;
- fiches d'intervention ;
- expéditions ;
- réceptions.

Les droits « partagés » du module déterminent ensuite ce que chaque utilisateur peut faire sur les documents des autres entités.

Partage de la numérotation des documents

Ce partage permet d'avoir une seule suite de numéros commune à plusieurs entités pour :

- les propositions commerciales clients ;
- les commandes clients ;
- les factures clients ;
- les expéditions ;
- les réceptions ;
- les projets ;
- les tickets.

Dans la fiche de chaque entité concernée, il faut en plus choisir une « Entité référente pour les valeurs de configuration de la numérotation de cet élément ». Toutes les entités qui partagent une

numérotation doivent utiliser le même modèle de numérotation.

> **Attention :** la numérotation des factures est soumise à des obligations légales. Modifier ce partage sur une base qui contient déjà des factures validées peut créer des trous ou des doublons de numéros. Le valider avec votre expert-comptable avant de l'activer.

6. DROITS D'ACCÈS

Gestion des utilisateurs et des droits

Mode par défaut : utilisateurs propres à chaque entité

Chaque utilisateur appartient à une seule entité et ne voit qu'elle. Les utilisateurs et leurs droits se gèrent dans chaque entité, comme dans un ***Dolibarr*** classique.

Sur l'entité maître, un superadministrateur voit dans la fiche d'un utilisateur un champ « Entité » qui permet de choisir l'entité de rattachement, ou « Toutes les entités » pour en faire un superadministrateur.

Mode centralisé

Les utilisateurs et groupes sont tous créés sur l'entité maître, et seul un superadministrateur peut les gérer. Un même utilisateur peut alors accéder à plusieurs entités avec un seul identifiant.

Mise en place :

1. créer les groupes d'utilisateurs (Accueil > Utilisateurs & Groupes) sur l'entité maître ;
2. dans la fiche de chaque groupe, onglet « Permissions », un onglet par entité permet de définir les droits du groupe dans chaque entité ;
3. dans la fiche de chaque utilisateur, l'ajouter à un groupe en choisissant la ou les entités concernées.

Un utilisateur qui n'est associé à aucun couple groupe/entité n'a aucun droit (message « Vous devez associer l'utilisateur à un groupe et à une ou plusieurs entités afin de pouvoir définir les permissions »).

Avec la gestion des modèles d'entités, le bouton « Duplication des droits du groupe d'utilisateurs » (icône en forme d'arborescence dans les permissions du groupe) recopie les droits du groupe d'une entité ou d'un modèle d'entité vers une ou plusieurs autres entités.

> **Attention :** basculer d'un mode à l'autre sur une installation en production modifie l'accès de tous les utilisateurs. À préparer avec l'administrateur, de préférence sur une copie de la base.

Droits du module

Gestion des entités (réservés aux superadministrateurs) :

- Lire les entités ;
- Créer/modifier les entités ;
- Supprimer les entités.

Données partagées, pour les données provenant d'une autre entité :

- **Tiers** : lire, créer/modifier, supprimer ;
- **Contacts** : lire, créer/modifier, supprimer ;
- **Produits/services** : lire, créer/modifier, supprimer ;
- **Catégories** : lire, créer/modifier, supprimer ;
- **Propositions commerciales clients** : lire, créer/modifier, valider, envoyer, clôturer, supprimer ;
- **Commandes clients** : lire, créer/modifier, valider, envoyer, clôturer, annuler, supprimer ;
- **Factures clients** : lire, créer/modifier, dévalider, valider, envoyer, émettre un paiement, rouvrir une facture entièrement payée, supprimer.

Ces droits s'ajoutent aux droits habituels de chaque module : pour modifier un tiers partagé, l'utilisateur doit avoir à la fois le droit de modifier les tiers et le droit « Créer/modifier les tiers partagés ».

7. UTILISATION

Utilisation au quotidien

Se connecter à une entité

Sur la page de connexion, choisir l'entité dans la liste déroulante « Sélectionnez un environnement », puis saisir l'identifiant et le mot de passe. Si la liste est masquée, l'utilisateur est connecté directement à son entité (en mode centralisé : à la première entité à laquelle il a accès).

Changer d'entité

Les superadministrateurs et, en mode centralisé, les utilisateurs ayant accès à plusieurs entités disposent dans le bandeau supérieur d'un menu « Changer d'entité » (icône en forme de globe). Choisir l'entité dans la liste : la page se recharge sur la nouvelle entité, sans nouvelle connexion (ou dans un nouvel onglet si l'option correspondante est active).

Toujours vérifier l'entité courante (affichée dans le bandeau) avant de créer un document : il sera enregistré dans cette entité.

Déplacer un tiers, un contact ou un projet vers une autre entité

Quand le partage des tiers est actif sans granularité, la fiche d'un tiers, d'un contact ou d'un projet affiche, sous sa référence, l'entité d'appartenance. Un clic sur celle-ci permet de la modifier.

Ce changement n'est autorisé que si aucun document (proposition commerciale, commande, facture, etc.) n'a été créé pour l'élément ; sinon le message **« La modification de l'entité n'est pas autorisée »** s'affiche.

Pour un tiers, l'opération est réservée aux superadministrateurs et aux utilisateurs ayant le droit « Créer/modifier les tiers partagés ». Une action en masse **« Modifier l'entité »** existe aussi dans les listes de tiers.

Cloner un document vers une autre entité

Lorsque le partage du type de document est actif, la fenêtre de confirmation du bouton « Cloner » d'une proposition commerciale, d'une commande, d'une facture ou d'un projet propose un champ **« Sélectionner une entité »**. Le clone est alors créé directement dans l'entité choisie.

Documents PDF

Un document généré pour un élément d'une autre entité utilise le logo de l'entité d'origine de cet élément.

8. DÉPANNAGE

Messages d'erreur fréquents

Message	Cause et solution
« Le libellé de cette entité existe déjà »	Choisir un autre libellé : il doit être unique.
« On ne peut pas supprimer l'entité maître »	L'entité n° 1 est indispensable au fonctionnement de ***Dolibarr***.
« Les entités ci-dessous ne peuvent pas être supprimées car cet élément est utilisé dans celles-ci »	Des données de l'entité sont encore utilisées ailleurs : retirer ces liens avant de recommencer.
« Vous devez activer l'authentification Multicompany en modifiant cette ligne dans `conf.php` *... »*	Une option exige l'authentification « mc ». Contacter l'administrateur système, ou désactiver l'option.
« Vous devez activer l'authentification Dolibarr en modifiant cette ligne dans `conf.php` *... »*	Le fichier `conf.php` utilise l'authentification « mc » alors qu'aucune option ne l'exige : revenir à la valeur `'dolibarr'`.
« En mode "gestion centralisée des utilisateurs et des groupes sur l'entité principale", seul un superadmin peut gérer les utilisateurs et les groupes »	Se connecter avec un superadministrateur sur l'entité maître.
« Vous devez associer l'utilisateur à un groupe et à une ou plusieurs entités afin de pouvoir définir les permissions »	En mode centralisé, ajouter l'utilisateur à un groupe pour au moins une entité
« Vous utilisez une nouvelle version du module MULTICOMPANY, désactivez et réactivez le module pour appliquer la mise à jour »	Voir chapitre 3.2
« Votre module Multicompany est plus récent que votre Dolibarr ... »	La version du module ne correspond pas à celle de ***Dolibarr*** : contacter l'administrateur.

9. BONNES PRATIQUES

Bonnes pratiques et précautions

- Effectuer une sauvegarde de la base de données avant d'activer le module, de supprimer une entité ou de modifier un partage de numérotation.
- Configurer complètement chaque nouvelle entité (société, modules, numérotation, modèles PDF, comptes bancaires) en s'y connectant après sa création.
- Ne partager que ce qui est nécessaire : un partage donne accès à des données d'une autre société.
- Contrôler l'entité affichée dans le bandeau avant toute saisie.
- Préférer des libellés d'entité courts et explicites : ils apparaissent dans les menus et les listes.
- Pour toute modification de `conf.php`, de cache ou de mode de gestion des utilisateurs, passer par l'administrateur du serveur.